

SHEVA

Compte-rendu de CA

Conseil d'administration du 15/05/2009



Lieu : Ecole Vétérinaire

Date : le 15/05/2009

Présents :

Jean-François LASSALLE
Anne BOISSON-SCHALLER
Catherine BOISSON-VIDAL
Catherine LAROCHE
Cédric BRIAND

Robert MORAILLON
Erwan HIGNETTE
Alexis JOCH
Arnaud SAZY
Gilles THOMAS

Absents excusés :

Michaël PILCZER
Catherine DOUVIN
Jean-Pierre OZANNE
Mathilde BIARD (SECEVA)
Marine TRUFFERT (SECEVA)
Anne PROUT (SECEVA)

Ordre du jour :

- 1°) Présentation et validation des tarifs 2009/2010
- 2°) Vote pour inscription au règlement intérieur des modalités de récupération et de remboursement des reprises
- 3°) Présentation du planning de reprises 2009/2010
- 4°) Modalités de l'enregistrement des inscriptions (moyens humains)
- 5°) Présentation de la nouvelle orientation (personnel)
- 6°) Point sur la terrasse, validation du mobilier
- 7°) Travaux à réaliser cet été
- 8°) Statuts (débat décalé sur le prochain CA)
- 9°) Collaboration avec le service de Patho-Repro
- 10°) Schéma directeur de l'école Vétérinaire

1°) Présentation et validation des tarifs 2009/2010 :

Compte tenu de la crise actuelle, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la saison 2009/2010.

Les tarifs sont simplifiés, et sont fonctions de l'âge du cavalier. Enfin, un effort est fait en faveur des familles pratiquant l'équitation à la SHEVA : dans le cadre de l'inscription de trois membres d'une même famille (même adresse), et pour la souscription de 3 cotisations et forfaits annuels, la cotisation la moins chère est offerte (mesure votée à l'unanimité des présents sauf une voix contre).

La licence fédérale (obligatoire pour la pratique de l'équitation) est incluse dans la cotisation et n'est donc plus déductible (essentiellement pour des problèmes d'assurances).

Pour éviter des oublis, des remises en banque de chèques anticipées ou tardives, tous les chèques seront dorénavant encaissés à dates fixes : fin juillet, fin octobre et fin décembre. Enfin, pour éviter les pertes ou vol de chèques, aucun chèque ne pourra être conservé en attendant un autre moyen de paiement : un remboursement sera effectué lors de la régularisation.

2°) Vote pour l'inscription au règlement intérieur des modalités de récupération et de remboursement des reprises:

A l'unanimité des présents sont votées les nouvelles modalités de remboursement et de récupération des reprises, à inscrire au règlement intérieur. A savoir :

***Condition de remboursement :**

Concernant le forfait annuel, seuls deux motifs de demande de remboursement seront pris en compte : pour cause de mutation professionnelle en dehors de la région parisienne ou pour cause d'accident corporel survenu pendant un cours d'équitation dans l'enceinte de la SHEVA. La demande de remboursement ne pourra être examinée par le Conseil d'Administration qu'après réception d'un courrier motivé adressé en recommandé AR.

Après validation de la demande par le Conseil d'Administration, le remboursement sera effectué selon le barème suivant :

- demande de remboursement reçue entre le jour de l'inscription et le 5 janvier 2010 :
remboursement de 30% du montant du forfait annuel,
- demande de remboursement reçue entre le 5 janvier 2010 et le 5 mai 2010 :
remboursement de 10% du montant du forfait annuel,
- au-delà du 5 mai 2010, aucun remboursement ne pourra être pris en compte.
Les cotisations et les forfaits trimestriels ne sont pas remboursés quelque soit le motif avancé.

***Condition de récupération des heures de cours manquées:**

Quel qu'en soit le motif, il est rappelé que les récupérations sont limitées à un cours par trimestre.

3°) Présentation du planning de reprises 2009/2010 :

Après consultation des membres, via une enquête sur le site Internet www.sheva.fr, il n'y aura pas d'évolution majeure du planning des reprises. Les créneaux poneys de 17 h étant difficile à remplir car trop proche de la sortie d'école, il est décidé de proposer des reprises « baby » décalées à 17h15, et à un tarif attractif, réduit de 20%.

La reprise « Amateur 4 » (Compétitions officielles) du dimanche est remplacée par une plage horaire proposant des stages « à la carte ». Un planning sera défini et proposera des animations plus diversifiées : dressage, obstacle, promenades, ... destinées aux titulaires du Galop 7.

4°) Modalités de l'enregistrement des inscriptions (moyens humains) :

Une solution est en cours de validation, l'objectif étant de pouvoir enregistrer les nouvelles demandes avant la reprise des cours en septembre, afin de partir sur une année comptable « propre ». Il sera demandé aux adhérents de solder leur compte 2008/2009 avant toute nouvelle inscription pour l'année prochaine.

5°) Présentation de la nouvelle équipe :

- Palefreniers :

Alice CAPELLE arrivant en fin de formation, elle devrait être remplacée par un apprenti entrant en formation. Alan BORDNER et Benjamin PASCAL se préparent à une réorientation professionnelle et ne seront donc pas présents l'année prochaine. Il est envisagé de recruter un nouveau pré-apprenti. Chloé TOSER et Alice MACHADO continuent leur formation. Vincent GUITTET conserve son poste de palefrenier à plein temps.

- Enseignants :

Chloé BILLIOTET a réussi son examen B.E.E.S. 1er Degré et arrive en fin de formation, elle sera remplacée par Justine BECKER, qui entre en formation pour un an. Muriel MANNIER, Cathy JOULIN, Philippe SORRE, Lionel LARICHE et Cédric BRIAND conservent leurs postes respectifs.

6°) Point sur la terrasse, validation du mobilier :

Les travaux sont terminés en ce qui concerne le gros œuvre. Reste quelques aménagements à terminer : électricité et arrosage en particulier.

La « réception de chantier » devrait être réalisée rapidement avec quelques réserves mineures. La terrasse faisant l'objet d'une garantie décennale.

Devant la crainte de vols, il est décidé d'acheter du mobilier « bas de gamme », type salons de jardin en plastique. Il est également décidé d'installer au plus vite des poubelles et des cendriers autour de la carrière couverte afin d'inciter les usagers à conserver ce lieu propre.

7°) Travaux à réaliser cet été :

Un week-end de travaux est planifié afin d'améliorer notre cadre de pratique de l'équitation. Sont prévus : nettoyage et peinture intérieure du « petit manège ». Les vitres cassées seront changées, l'abri à barre construit. Une société doit être contactée pour établir un devis concernant le traitement des points de rouille des poteaux de la carrière couverte.

Catherine LAROCHE doit également faire réaliser un devis pour l'amélioration de l'état du chemin d'accès à la carrière couverte.

8°) Statuts (débat décalé sur le prochain CA) :

Les membres du CA sont invités à relire attentivement les statuts, afin d'apporter leurs commentaires pour la prochaine réunion du CA prévue début juillet.

9°) Collaboration avec le service de Patho-Repro :

Une collaboration avec le service de « pathologies de la reproduction » de l'ENVA est envisagée. Ce projet coordonné par les professeurs de l'école, fera l'objet d'un contrat de collaboration entre la direction de l'école et Mr. Moraillon, membre du CA de la SHEVA et mandaté par celle-ci en tant qu'expert.

10°) Schéma directeur de l'école Vétérinaire :

Dans le cadre de ce schéma directeur, certains bâtiments seront amenés à être détruits, d'autres rénovés ou construits. Dans le cadre de ce schéma directeur, la « grande carrière » serait réquisitionnée pour y construire des bâtiments neufs. L'école propose en remplacement, le parking situé derrière la carrière couverte de moindre surface. Il faudra donc trouver des solutions pour les concours officiels organisés dans l'année – l'utilisation ponctuelle du terrain de foot est envisagée. La nouvelle carrière devra être bien sur opérationnelle, avant destruction de l'ancienne.

Le schéma directeur présente un zonage de l'école, certaines zones ne sont pas accessibles au public. Il est envisagé que la SHEVA bénéficie d'une nouvelle entrée ; avenue du Général Leclerc, ou rue Pierre Curie. Tous ces sujets sont en cours de définition avec la responsable du Schéma directeur : le Dr BELANCOURT, qui semble sensible à nos problématiques.

Le Secrétaire: Erwan HIGNETTE

Le Président : Jean-François Lassalle

